

Rôle de la séance publique du 10/09/2026 à 09h30

Président : Monsieur DROUET
Assesseurs : Madame MORNET et Monsieur COZIC
Greffière : Madame SZYMANSKI

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT**01) N° 2403230 RAPPORTEURE : Mme MORNET**

Demandeur	SCCV CLOS MATTEO	SELARL ETCHE AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE HOUILLES	Me DESPRES

Demande l'annulation du jugement n° 2201100 du 12/11/2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à annuler l'arrêté du 18/01/2022 par lequel le maire de la commune de Houilles a refusé de lui délivrer le permis de construire n° PC 078 31121-0101 relatif à la construction d'un ensemble immobilier de 40 logements sur deux niveaux de sous-sol sur un terrain situé au 10-10 ter, rue du Général Négrier sur le territoire de la commune.

02) N° 2401917 RAPPORTEUR : M. COZIC

Demandeur	COMMUNE DE FONTENAY-EN-PARISIS	Me SELARL CONCEPT AVOCATS
Défendeur	ASSOCIATION FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT VAL-D'OISE ASSOCIATION IASEF ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE SECTEUR NORD M. X	Me HEDDI

Demande l'annulation du jugement n° 2101910 en date du 07/06/2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé la délibération du 07/12/2020 par laquelle le conseil municipal de la commune de Fontenay-en-Parisis a approuvé la modification n° 2 du plan local d'urbanisme de cette commune qui crée un nouveau zonage Ae dans la zone A de la commune et définit les règles applicables à cette zone.

03) N° 2401965

RAPPORTEUR : M. COZIC

Demandeur	STE ENVIRONNEMENT TP	Me SELARL CONCEPT AVOCATS
Défendeur	ASSOCIATION FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT VAL-D'OISE ASSOCIATION IASEF ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE SECTEUR NORD M. X MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA BIODIVERSITE ET DES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES	Me HEDDI
Autres parties	PREFECTURE DU VAL-D'OISE	

Demande l'annulation du jugement n° 2107634 en date du 07/06/2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé l'arrêté préfectoral n° IC-21-031 du 14 avril 2021 portant enregistrement en vue d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes (ISDI), relevant de la rubrique n°2760 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sur un terrain cadastré section ZI n°134,136, 138, 140 et 142 et ZM n°228, 279, 342, 376, 377, et 381 situé avenue de Gonesse à Fontenay-en-Parisis

04) N° 2402318

RAPPORTEUR : M. COZIC

Demandeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA BIODIVERSITE ET DES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES	
Défendeur	ASSOCIATION FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT VAL-D'OISE ASSOCIATION IASEF ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE SECTEUR NORD M. X	Me HEDDI
Autres parties	PREFECTURE DU VAL-D'OISE STE ENVIRONNEMENT TP	Me SELARL CONCEPT AVOCATS

Demande l'annulation du jugement n° 2107634 en date du 07/06/2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé l'arrêté préfectoral n° IC-21-031 du 14 avril 2021 portant enregistrement en vue d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes (ISDI), relevant de la rubrique n°2760 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sur un terrain cadastré section ZI n°134,136, 138, 140 et 142 et ZM n°228, 279, 342, 376, 377, et 381 situé avenue de Gonesse à Fontenay-en-Parisis

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT

05) N° 2600423 RAPPORTEURE : Mme MORNET

Demandeur	COMMUNE DES LOGES-EN-JOSAS	ADDEN AVOCATS
Intervenant	PREFECTURE DES YVELINES	
Défendeur	M. X	SCP LONQUEUE - SAGALOVITSCH - EGLIE-RICHTERS & ASSOCIES
	M. X	SCP LONQUEUE - SAGALOVITSCH - EGLIE-RICHTERS & ASSOCIES
	Mme X	SCP LONQUEUE - SAGALOVITSCH - EGLIE-RICHTERS & ASSOCIES

La commune demande l'annulation du jugement n° 2304279 du 29 décembre 2025 par lequel le tribunal administratif de Versailles a annulé la délibération du 30 mars 2023 portant approbation de la révision de son plan local d'urbanisme (PLU)

06) N° 2600425 RAPPORTEURE : Mme MORNET

Demandeur	COMMUNE DES LOGES-EN-JOSAS	ADDEN AVOCATS
Intervenant	PREFECTURE DES YVELINES	
Défendeur	M. X	SCP LONQUEUE - SAGALOVITSCH - EGLIE-RICHTERS & ASSOCIES
	M. X	SCP LONQUEUE - SAGALOVITSCH - EGLIE-RICHTERS & ASSOCIES
	Mme X	SCP LONQUEUE - SAGALOVITSCH - EGLIE-RICHTERS & ASSOCIES

SAE - La commune demande d'ordonner le sursis à exécution du jugement n° 2304279 du 29 décembre 2025 par lequel le tribunal administratif de Versailles a annulé la délibération du 30 mars 2023 portant approbation de la révision de son plan local d'urbanisme (PLU)

07) N° 2600424 RAPPORTEURE : Mme MORNET

Demandeur	COMMUNE DES LOGES-EN-JOSAS	ADDEN AVOCATS
Intervenant	PREFECTURE DES YVELINES	
Défendeur	M. et Mme X	Me FERRACCI

La commune demande l'annulation du jugement n° 2304217 du 29 décembre 2025 par lequel le tribunal administratif de Versailles a annulé la délibération du 30 mars 2023 portant approbation de la révision de son plan local d'urbanisme (PLU).

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT

08) N° 2600426

RAPPORTEURE : Mme MORNET

Demandeur COMMUNE DES LOGES-EN-JOSAS

ADDEN AVOCATS

Intervenant PREFECTURE DES YVELINES

Défendeur M. et Mme X

Me FERRACCI

SAE - La commune demande d'ordonner le sursis à exécution du jugement n° 2304217 du 29 décembre 2025 par lequel le tribunal administratif de Versailles a annulé la délibération du 30 mars 2023 portant approbation de la révision de son plan local d'urbanisme (PLU)

Rôle de la séance publique du 10/09/2026 à 11h00

Président : Monsieur DROUET
Assesseurs : Madame MORNET et Monsieur COZIC
Greffière : Madame SZYMANSKI

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT

01) N° 2400564 RAPPORTEUR : M. COZIC

Demandeur	ASSOCIATION VENTS RAGEURS DU GÂTINAIS	Me CATRY
	Mme X	Me CATRY
	Mme X	Me CATRY
	M. X	Me CATRY
	M. X	Me CATRY
Défendeur	PREFECTURE DU LOIRET	
	STE PARC EOLIEN DES AILES DU GÂTINAIS	JEANTET ET ASSOCIES

Demande l'annulation de l'arrêté préfectoral du 2/11/2023 par lequel la préfète du Loiret a délivré une autorisation environnementale à la société Parc Eolien Des Ailes du Gâtinais pour l'exploitation d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent et regroupant trois aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur le territoire de la commune de Varennes-Changy.

02) N° 2403302 RAPPORTEUR : M. COZIC

Demandeur	Mme X	MPC AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE CHATILLON	Me BEGUIN

Demande l'annulation du jugement n° 2212533 du 02/10/2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à annuler la décision que contient la lettre du 12/07/2022 par laquelle la maire de Chatillon l'a informée qu'elle ne suivrait pas l'avis du conseil médical interdépartemental du 16/05/2022 et a refusé de reconnaître l'imputabilité de l'accident de service, l'arrêté RH 2022-2831 du 12/07/2022 par lequel la maire a considéré que l'entretien du 04/03/2021 ne constitue pas un accident de service et que les arrêts de travail à compter du 06/03/2021 n'ouvrent pas droit au congé pour imputabilité au service et l'arrêté RH 2022-2832 du 12/07/2022 par lequel il a été décidé qu'à compter du 06/03/2022 elle serait placée en disponibilité d'office à titre conservatoire sous réserve de régularisation ultérieure dans l'attente de l'avis du conseil médical en ajoutant que le paiement du demi-traitement serait maintenu jusqu'à la date de la décision de régularisation prise après réception de l'avis attendu.

03) N° 2500248

RAPPORTEUR : M. COZIC

Demandeur Mme X

MPC AVOCATS

Défendeur COMMUNE DE CHATILLON

Me BEGUIN

Requête contre le jugement n° 2108646 du 21 novembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à annuler l'arrêté du 3 mars 2021 par lequel la maire de Chatillon l'a nommée sur les fonctions de chargée de mission en charge de la déontologie, la décision du 4 mars 2021 l'informant et motivant cette affectation et la décision du 26 avril 2021 par laquelle la maire a rejeté son recours gracieux formé le 17 avril 2021.

04) N° 2403269

RAPPORTEUR : M. COZIC

Demandeur M. X

Me ANSART

Défendeur PREFET DE POLICE

Requête de M. X contre le jugement n° 245127 du 15 novembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du Préfet de Paris du 8 juin 2024 par lequel il a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée de 12 mois assortie d'un signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen.

05) N° 2503563

RAPPORTEURE : Mme MORNET

Demandeur PREFET DE POLICE

Défendeur M. X

Requête du PREFET DE POLICE de PARIS contre le jugement n° 2413317 en date du 29 octobre 2025 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé ses arrêtés en date du 15 août 2024 et lui a enjoint ou au préfet territorialement compétent, de délivrer sans délai à M. X une autorisation provisoire de séjour et de réexaminer sa situation dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent jugement.